



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Inégalité de prise en charge de l'infarctus du myocarde chez les femmes

Question écrite n° 4510

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur l'inégalité de prise en charge de l'infarctus du myocarde chez les femmes en France. Un rapport de l'Académie nationale de médecine, adopté le 14 janvier 2025, met en lumière des inégalités alarmantes dans la prise en charge de l'infarctus du myocarde chez les femmes en France. Ce rapport souligne que les femmes subissent des retards de traitement, reçoivent moins souvent des soins optimaux et sont sous-représentées dans les études cliniques, ce qui contribue à une surmortalité significative. Face à cette situation, le rapport formule plusieurs recommandations concrètes pour améliorer la prévention, le diagnostic et la gestion de l'infarctus chez les femmes. Ces recommandations incluent le renforcement de la formation des professionnels de santé afin de mieux reconnaître et traiter les symptômes spécifiques de l'infarctus chez les femmes ; développer des protocoles de soins adaptés prenant en compte les particularités anatomiques et les facteurs de risque spécifiques aux femmes ; lancer des campagnes de sensibilisation pour éduquer les femmes sur les facteurs de risque et les symptômes de l'infarctus ; la promotion de la recherche clinique dédiée aux femmes pour mieux comprendre et traiter les maladies cardiovasculaires qui les affectent. Ainsi, elle souhaite savoir quelles initiatives il prévoit de mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux cruciaux de santé publique ; il est impératif d'agir rapidement pour réduire ces inégalités et améliorer la prise en charge des femmes victimes d'infarctus du myocarde.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4510

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2025](#), page 1179